

---

## Carte scolaire : 8 fermetures et 4 ouvertures de classes sur le territoire de Dieppe

Le 3 avril 2020, lors d'une réunion avec le directeur académique, il a été question de la rentrée avec son lot de fermetures et d'ouvertures de classes. Dieppe est concerné.

Publié le 15 Avr 20 à 14:37



Huit fermetures et quatre ouvertures de classes, c'est ce qui profile pour la rentrée prochaine sur le territoire de Dieppe (Seine-Maritime). (©Illustration archives)

Le 3 avril 2020, suite à une réunion de travail avec le DASEN, le **directeur académique** des services de l'Éducation nationale, des fermetures et ouvertures de classes ont été évoquées pour la rentrée prochaine.

**Dieppe (Seine-Maritime)** et son territoire sont concernés avec huit fermetures et quatre ouvertures.

### Fermetures

**Dieppe Est** : école élémentaire Paul-Langevin (CE2/CM2) à Dieppe ; école primaire Brassens à Saint-Martin-en-Campagne (en élémentaire).

**Dieppe Ouest** : école élémentaire d'Arques-la-Bataille (en CE2/CM2) ; écoles maternelles Blainville et Thomas, écoles élémentaires Michelet et Desceliers/Fenelon (en CE2/CM2) Dieppe.

**Eu** : école primaire Ledret Delmet Moreau au Tréport (en maternelle).

Par ailleurs la suppression du poste « Plus de maîtres que de classes » a été décidée pour l'école élémentaire Sonia-Delaunay à Dieppe.

## **Ouvertures**

**Dieppe Est** : école élémentaire Paul-Langevin à Dieppe (en CE1).

**Dieppe Ouest** : écoles élémentaires Desceliers/Fenelon (en CE1) et Sonia-Delaunay à Dieppe.

**Eu** : école maternelle de Londinières

Enfin, la transformation d'un poste élémentaire en poste maternelle a été actée pour l'école de Grèges.

Si en créant 1 248 postes supplémentaires dont 30 pour le département de Seine-Maritime, « le ministre de l'Éducation nationale a pris acte de l'insuffisance des moyens initialement donnés au premier degré pour préparer la rentrée 2020 », il « ne répond que très partiellement » à cette insuffisance des moyens regrette la FSU.

## **Pour la FSU, le compte n'y est pas**

« Le cadre imposé par le ministre – aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire, équilibre entre les fermetures et les ouvertures en milieu urbain –, s'il soulage certaines écoles rurales, met encore une fois en concurrence les écoles et oublie nombre d'entre elles, en particulier celles d'Éducation prioritaire » poursuit le syndicat.

Ce dernier estime :

La crise sanitaire met pourtant en exergue les inégalités tant sociales que scolaires, or les populations plus fragiles et les écoles en éducation prioritaire, sont les grandes oubliées de cette dotation ».